



Nomenclature

- Zone urbaine**
 - UAa ZONE URBAINE DU BOURG ANCIEN
 - UAb NOYAUX ANCIENS DES QUARTIERS ET VILLAGES
 - UB ZONE URBAINE A DOMINANTE PAVILLONNAIRE A LA PERIPHERIE DU BOURG ET DES VILLAGES
 - UE ZONE URBAINE VOUEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
 - UY ZONE URBAINE A VOCATION ECONOMIQUE
- Zone d'urbanisation future**
 - 1AU ZONE A URBANISER A COURT TERME A VOCATION RESIDENTIELLE
 - 1AUy ZONE A URBANISER A COURT TERME A VOCATION ARTISANALE
 - 2AU ZONE A URBANISER A LONG TERME A VOCATION RESIDENTIELLE
 - 1AUr ZONE A URBANISER A COURT TERME VOUE A L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR
- Zone agricole**
 - A ZONE AGRICOLE
 - Ap SECTEUR AGRICOLE PROTEGE (NATURA 2000, PPR)
- Zone naturelle**
 - N ZONE NATURELLE
 - Np ZONE NATURELLE PROTEGEE (NATURA 2000, PPR)
 - Nh STECAL A DOMINANTE RESIDENTIELLE
 - Nr SECTEUR NATUREL VOUE A L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR
 - Ns SECTEUR NATUREL VOUE A LA STATION D'EPURATION
 - Ni SECTEUR NATUREL VOUE AUX LOISIRS DE PLEIN AIR

Inventaire du patrimoine dans le cadre d'application de l'article L123-1-5,II,2° (devenu L151-19 et 23) du code de l'urbanisme

- ☆ ELEMENT NATUREL OU BÂTI
- HAIES
- JARDINS - PARC D'INTERET PATRIMONIAL
- Autres éléments**
 - ESPACE BOISE CLASSE AU TITRE DE L'ARTICLE L130-1 DU CODE DE L'URBANISME (devenu l'article L113-1)
 - EMPLACEMENT RESERVE AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5-6° DU CODE DE L'URBANISME (devenu l'article L151-41 et suivants)
 - ESPACE A PLANTER OU ESPACE LIBRE
 - LIMITE DE RETRAIT AU TITRE DE L'ARTICLE L 111-1-4 (devenu l'article L111-6)
 - SITE D'EXPLOITATION DE GRAVIERES REPERE AU TITRE DE L'ARTICLE R123-11, 2° DU CODE DE L'URBANISME (devenu l'article R151-34, 2°)
 - ANCIENNES GRAVIERES REPEREES AU TITRE DE L'ARTICLE R123.11, b° DU CODE DE L'URBANISME (devenu l'article R151-31, 2°)
 - SECTEUR SOUMIS AU RISQUE D'INONDATION (ZONE ROUGE DU PPR)
 - SECTEUR SOUMIS AU RISQUE D'INONDATION (ZONE JAUNE DU PPR)
 - BATIMENT REPERE POUR UN CHANGEMENT DE DESTINATION DANS LE CADRE D'APPLICATION DE L'ARTICLE L123-1-5 DU CODE DE L'URBANISME (devenu l'article L151-11, 2°)
- Données à titre informatif (pour la consultation)**
 - CONSTRUCTION EN COURS NON CADASTREES OU PC ACCORDE

Liste des emplacements réservés

N°	DESTINAIRE	OBJET	SURFACE
ER1	Commune	Extension du cimetière	2400m²
ER2	Commune	Aménagement de voie	350m²
ER3	Commune	Aménagement de voie	100m²
ER4	Commune	Gestion du réseau incendie	400m²

COMMUNE de QUEYRAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

1/5000
SUD Baignac

PIECE N° 4.2

Modification n°1 du PLU

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 27.09.2017